

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

113
cerfa

N° 14734*02

2205/2013 DPAE

DREAL Centre

23 DEC. 2013

Courrier Arrivé SEBANC

Date de réception

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Exploitation de la microcentrale hydroélectrique existante dans le bourg de Châteauneuf-sur-Cher

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Châteauneuf-sur-Cher

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PELLETIER William, Maire

RCS / SIRET

2 1 1 8 0 0 5 8 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Puissance Maximale Brute variant de 263 à 341 kW en fonction de la configuration des ouvrages amont et de la topographie du lit à l'entrée du canal d'amenée PMB inférieure au seuil de 500 kW des projets soumis obligatoirement à une étude d'impact

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Exploitation de la microcentrale hydroélectrique existante dans le bourg de Châteauneuf-sur-Cher

4.2 Objectifs du projet

Production d'énergie hydroélectrique par la commune revendue à EDF

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Microcentrale déjà construite

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Contrôle du niveau d'eau dans le canal d'amenée grâce au clapet de la microcentrale et aux autres ouvrages du canal
 - Ouverture d'une ou de deux vannes levantes de la microcentrale et mise en marche d'une ou des deux turbines de la microcentrale correspondantes
- Activité de la microcentrale coordonnée avec l'activité du parcours d'eau vive existant sur la commune

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Droit d'utilisation de l'énergie électrique "fondé en titre" pour une puissance de 148 kW et soumis à autorisation pour le surplus de la puissance fondée en titre

Dernière autorisation en date : Arrêté du 29 juillet 1994 portant autorisation d'utiliser une chute d'eau sur la rivière "Le Cher" d'une puissance de 147,20 kW dans la commune de Châteauneuf-sur-Cher par la société EURL CHARLAT Marcel ; autorisation arrivée à échéance le 31 décembre 2003

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation au titre de la Loi sur l'eau, rubrique 3.1.1.0 : IOTA constituant un obstacle à la continuité écologique (différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Débit maximum turbiné de la turbine rive gauche	3 m ³ /s
Débit maximum turbiné de la turbine rive droite	6 m ³ /s
Chute au niveau de la microcentrale pour le module (dans une configuration d'ouvrages permettant son fonctionnement)	3,25 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

5 rue Brune
18190 Châteauneuf-sur-Cher

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 19 ' 9,8" E

Lat. 46 ° 51 ' 28,3" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Dernier arrêté d'autorisation du 29 juillet 1994

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Mise en conformité des usages de l'eau et rétablissement de la continuité écologique dans la traversée de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, avec notamment la mise en place d'aménagements et/ou modalités de gestion pour la restauration de la circulation piscicole et du transit sédimentaire à l'échelle du complexe hydraulique du Cher (actuellement en cours de définition)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zone urbaine - Microcentrale déjà en place

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/11/05

Zone UAi : Centre-bourg, secteur inondable de la vallée du Cher

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La microcentrale est située en zone urbaine sans aucun caractère humide (même si la pré-localisation des zones humides dans le cadre du diagnostic du SAGE Cher amont a dans un premier temps englobé toutes les zones en bordure de cours d'eau)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation de la rivière le Cher dans le département du Cher PPRi approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux du bassin du Cher (Décret du 29 avril 1994)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Périmètre de protection du captage situé au niveau de la zone d'étude (île de Châteauneuf-sur-Cher) actuellement en cours de définition
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Projet inclus dans la Zone Spéciale de Conservation FR2400520 "Coteaux, bois, marais calcaires de la Champagne berrichonne"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Trois monuments historiques inscrits dans le bourg de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, situés à moins de 500 m à vol d'oiseau de la microcentrale : Basilique Notre-Dame-des-Enfants, Ferme de la maison neuve, Château

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Obstacle à la continuité écologique : - Ouvrage infranchissable pour la montaison des migrateurs - Ouvrage bloquant le transport des sédiments Présence d'une aiguille en rive gauche du clapet permettant la dévalaison Etude globale à l'échelle du complexe hydraulique du Cher menée en parallèle pour la restauration de la continuité écologique
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Incidences jugées limitées

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Risque de rupture de barrage : microcentrale située en zone submergée en cas de rupture du barrage de Rochebut situé dans l'Allier Risque de transport de matières dangereuses (TMD) : commune de Châteauneuf-sur-Cher traversée par du TMD hydrocarbures liquides et gazeux (stations services) et par du TMD ferroviaire
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : microcentrale située en zone d'aléa moyen (hauteur d'eau inférieure à 1 m, vitesse faible) Risque sismique : commune de Châteauneuf-sur-Cher classée en zone d'aléa faible Risque mouvement de terrain : microcentrale située en zone d'aléa faible vis-à-vis de l'aléa retrait-gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit lié à la chute, bruit des vannes, des turbines ou des alternateurs Incidence jugée faible
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

Incidences jugées très limitées puisque la microcentrale est intégrée dans le tissu urbain existant et que les installations utilisant la force hydraulique de l'eau sont présentes dans le bourg de Châteauneuf-sur-Cher depuis plusieurs siècles

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments mentionnés dans ce formulaire, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. Le projet concerne en effet l'utilisation de la force hydroélectrique par une microcentrale existante et sans modification du niveau d'exploitation par rapport à la situation actuelle. L'incidence principale du projet concerne la rupture de la continuité écologique. Or l'amélioration de cet aspect est étudiée en parallèle à la mise en conformité réglementaire de la microcentrale de manière à restaurer le mieux possible la continuité écologique à l'échelle globale du complexe hydraulique du Cher dans la traversée de Châteauneuf-sur-Cher.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à

Châteauneuf s/cher

le,

18 Décembre 2013

Signature



Pour le Maire
Région Centre-Val de Loire

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation du projet



Localisation des prises de vue



Prise de vue 1 : Vue de la microcentrale depuis l'amont (photographie du 2 juillet 2013)



Prise de vue 2 : Vue de l'aval de la microcentrale (photographie du 2 juillet 2013)

Annexe 5 : Plan des abords du projet (source : BD Ortho® IGN)

